

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 29 août 2014
Convocation du 19 août 2014

Président : M. PATRICK SEICHEPINE

Nombre des conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents :
14

Présents : Katia KARST, Armand CHARPENTIER, Dominique RISSE, Françoise GROSSE, Alain SADLER, André GROSSE, Éric HEMMER, Agnès HAMANT, Christelle FELTIN, Patrick FERY, Nadine TRAUTMANN, Olivier SAINTPIERRE Thierry MULLER

Absent excusé : Bertrand BADO (procuration à Armand CHARPENTIER)

PV du 23 mai 2014 : voté à l'unanimité

1. Vente Techniplast

La société Techniplast dispose d'un crédit bail envers la commune qui arrive à échéance le 31 octobre 2014. Suite au courrier reçu en recommandé avec accusé de réception en date du 24 avril 2014 où elle souhaiterait acquérir le local dès le 1^{er} novembre 2014 à l'euro symbolique, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à la vente du bâtiment.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives et d'interroger les services fiscaux sur les éventuels montants de tva à rembourser, ainsi que les assurances et les impôts fonciers, afin que le dossier soit à jour lors de la vente.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire ou un adjoint de procéder à la vente auprès d'un notaire.

2. Subvention AS Football Club de Grostenquin:

L'Association Sportive de Grostenquin-Bérig-Bistroff sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention de 3.000,00 €.

En effet, le Football Club a mis en place une équipe féminine et plusieurs équipes de jeunes, de plus l'équipe A est montée d'une division et malgré les diverses manifestations organisées par l'Association ceux-ci n'ont pas suffi à réunir les moyens financiers pour assurer la saison à venir.

Après présentation des comptes de l'année 2013-2014, il s'avère que l'Association Sportive présente un déficit ce qui rend la situation précaire.

Afin de répondre favorablement à leur demande, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention pour un montant de 3.000 €.

3. Annulation régie foyer

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation de la régie foyer de la commune de Grostenquin.

4. Nomination des membres de la commission consultatives de la chasse communale

Au vu du renouvellement des baux de chasse communale 2015-2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour faire partie de la commission consultative de chasse communale :

- Monsieur SEICHEPINE Patrick, Président
- Monsieur CHARPENTIER Armand et Monsieur RISSE Dominique comme délégué de la commission.

5. Nomination des membres de la commission de location de la chasse

Au vu du renouvellement des baux de chasse communale 2015-2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour faire partie de la commission de location de la chasse:

- Monsieur Patrick Seichepine, Président
- Monsieur Armand Charpentier et Monsieur Dominique Risse comme délégué de la commission.

6. Autorisation de signature au Maire pour l'affectation du produit de la chasse par rapport aux terrains communaux

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous actes concernant l'affectation du produit de la chasse des terrains communaux.

7. Créance irrécouvrables

Suite au courrier reçu en date du 23 juin 2014 de la perception de Grostenquin-Morhange, le Conseil Municipal, émet à l'unanimité, un avis favorable à la mise en non-valeurs de la somme de 217,34 € dont le recouvrement est irrémédiablement compromis.

8. Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Madame GROSSE Françoise la somme de 82.41 € pour les frais avancés.

9. Rémunération chantier-projet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le « chantier-projet » concernant des travaux effectués par des jeunes sur la commune de Grostenquin.

Le Conseil fixe le montant à verser à 135.00 € net par jeune, pour chaque projet à venir.

10. Remboursement de frais à l'association Danses et Loisirs de Grostenquin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à l'Association Danse et Loisirs de Grostenquin la somme de 283.72 € pour les frais avancés lors de la fête patronale organisée les 21 et 22 juin derniers

11. Demande d'aide financière

Une habitante du village sollicite la Commune afin d'obtenir une aide financière pour l'achat d'une prothèse auditive.

Etant donné que la Commune n'alloue pas de budget concernant l'aide sociale, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à cette demande.

12. Création d'un poste d'ATSEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe, non titulaire, pour une durée de 24h 14, au 8^{ème} échelon à compter du 1^{er} octobre 2014 pour une durée d'2 ans.

13. Rénovation de la Chapelle

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise MENDENI de Tritteling-Redlach pour un montant de 8.986,00 € H.T. concernant la fourniture et la pose de l'ensemble des sols, en pierre naturelle, de la chapelle du Klausenberg à Berting.

En effet, l'état des sols présentant de nombreuses fissures nécessite une réparation ceci afin de maintenir en état le patrimoine de la commune.

Un acompte de 30 % est réclamé à la signature de la commande.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer le devis y afférent.

14. Modalités de consultation

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à une consultation par réunion pour recueillir le choix des propriétaires quant à l'affectation du produit de la chasse communale.

Le Maire,
Patrick SEICHEPINE